

7 La formation continue

Présentation

Les universités ont commencé à investir le champ de la formation continue au début des années 1950 avec la création progressive des instituts de promotion sociale du travail qui, aujourd'hui, leur sont intégrés.

Avec la création en 1957 de l'ESEU, devenu depuis le DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires), qui permet à des personnes issues du système scolaire d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat, et la mise en place dès 1985 de la validation des acquis professionnels pour l'entrée à l'université, complétée par le décret de 1993 autorisant la délivrance de modules ou d'unités de formation sur la base des acquis professionnels, la formation continue dans l'enseignement supérieur accueille dès le début des années 2000 plus de 300 000 stagiaires.

En 2004, les universités ont accueilli, à elles seules, 321 000 stagiaires contre 315 000 en 2003 (1), soit un accroissement de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Mais le nombre d'heures-stagiaires a décliné de 2 %, en raison d'une baisse de 4 % de la durée moyenne des formations, qui est de 133 heures à l'université contre 196 au CNAM. Cette baisse est particulièrement forte chez les stagiaires inscrits à leur initiative et les demandeurs d'emploi (10 %). Deux catégories de stagiaires voient toutefois leur durée de stage croître : les professions indépendantes (12 %) et les salariés (4 %).

Comme en 2003, un stagiaire sur deux s'est inscrit "de sa propre initiative". 60 % sont des salariés. La part des salariés pris en charge par l'employeur est d'environ un tiers. Elle diminue depuis 2001, au profit des demandeurs d'emploi (12 % des stagiaires). Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur dépasse 311 millions d'euros en 2004, dont 196 millions pour les universités qui ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 2 % en un an. Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur proviennent pour près d'un tiers des entreprises et des OPCA, pour une part équivalente (36 %) de fonds publics (Régions et État) et pour un quart des stagiaires eux-mêmes.

(1) Cette donnée ne correspond pas à celui figurant dans le chapitre 7.4 de l'édition 2005 (313 000 stagiaires ont une durée moyenne de formation de 141 heures, en raison de corrections apportées ultérieurement par certaines universités).

Définitions

■ **Champ.** Tous les établissements supérieurs sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984, qui distingue : les universités et les INP, les trois universités de technologie, les Écoles normales supérieures et les grands établissements, les écoles et instituts extérieurs aux universités, et les établissements publics rattachés aux EPCSCP (notamment les EPA rattachés). Entrent également dans le champ de l'enquête les EPA autonomes.

En 2004, trente-sept EPCSCP et EPA ont répondu à l'enquête comme en 2003 (UT de Belfort, Compiègne et Troyes, IEP Paris, INALCO, ENSAM [7 centres ont répondu], ENS Cachan, École centrale de Paris, Écoles centrales de Lille, Lyon et Nantes, ENSAIT Lille, EGIM Marseille, ENI Brest, Metz, Saint-Étienne et Tarbes, ENSCI Limoges, ENSEA Cergy, ENSMA Poitiers, ENSMM Besançon, ENSI Caen, ENSSIB Lyon, IFMA Clermont-Ferrand, SUPMECA Saint-Ouen, INSA Lyon, Rennes, Strasbourg, Rouen et Toulouse). Toutefois certains établissements ont apporté des modifications sur leurs résultats antérieurs. Au vu de ces résultats rectifiés, on constate une diminution de 5 % des stagiaires et de 2 % des heures-stagiaires. Toutefois, la moyenne horaire des stages est en hausse de 3 % pour atteindre 125 heures. Cette année, la remontée des résultats du CNAM et de ses centres régionaux associés a gagné en exhaustivité car il ne manque que les centres de Bourgogne et de Bretagne, alors que ceux des Régions Centre, Limousin, de la Réunion et de la Martinique n'avaient pas répondu en 2003. Avec ses 95 millions d'euros de chiffre d'affaires, l'activité du CNAM représente la moitié de celle des universités pour moins du quart des stagiaires (87 000).

■ **La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur** introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi de 1984 au même rang que la formation initiale.

■ **EPA, EPCSCP.** Établissement public à caractère administratif, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

■ **INP.** Institut national polytechnique.

■ **OPCA.** Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

→ Pour en savoir plus

Sources : Enquête sur la formation continue dans l'enseignement supérieur.

[1] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2004 (millions d'euros) (France métropolitaine + DOM)

	Universités et INP	Autres EPSCSP et EPA (1)	Ensemble	CNAM 2004 (1)	Ensemble avec CNAM	Part de l'ensemble
Entreprises						
pour la formation de leurs salariés	44,5	6,6	51,1	17,0	68,1	
pour la formation des travailleurs privés d'emploi	0,5	0,2	0,6	0,0	0,7	
Total entreprises	45,0	6,8	51,8	17,0	68,8	22 %
Organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle	24,2	1,1	25,3	3,0	28,3	9 %
Particuliers et contribution des stagiaires						
Contrats avec les particuliers	37,8	1,6	39,4	22,1	61,5	
Contrats avec les stagiaires	11,4	1,0	12,3	4,9	17,3	
Total particuliers	49,1	2,6	51,7	27,0	78,8	
Ensemble des fonds privés	118,3	10,4	128,8	47,1	175,8	
Pouvoirs publics :						
État et collectivités territoriales						
pour la formation de leurs agents	10,4	3,8	14,2	0,2	14,4	
pour la formation de publics spécifiques :						
- des instances européennes	2,7	0,1	2,7	0,4	3,1	
- de l'État	9,3	0,2	9,5	17,4	26,9	
- des Régions	35,2	0,8	36,0	23,0	59,1	
autres ressources publiques	6,1	0,2	6,3	1,4	7,7	
Total fonds publics	63,8	5,0	68,8	42,5	111,3	36 %
Autres organismes de formation	5,4	2,0	7,4	2,1	9,5	8 %
Autres ressources	8,9	1,9	10,8	3,9	14,8	8 %
Total général	196,4	19,4	215,8	95,6	311,4	

(1) Voir "Champ" dans la rubrique "Définitions".

[2] Répartition des stagiaires (milliers) et heures-stagiaires (millions) par type de dispositif, année civile 2004 (France métropolitaine + DOM)

Types de dispositifs	Universités, INP et EPA rattachés			Autres EPSCSP et EPA autonomes (1)		
	Stagiaires	Heures stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	86,53	8,84	102	9,63	0,57	59
Crédit individuel de formation	11,22	4,16	371	0,34	0,15	432
Sous contrat en alternance	3,64	1,78	489	0,54	0,10	181
Total salariés financés par leur entreprise	101,39	14,78	146	10,51	0,81	77
Demandeurs d'emploi	37,47	9,87	263	0,66	0,30	455
dont demandeurs aidés	30,37	8,38	276	0,64	0,29	454
Particuliers inscrits à leur initiative	161,08	15,47	96	2,79	0,62	222
dont inter-âge	62,60	3,22	51			
Prof. libérales, commerçants, artisans	21,03	2,64	126	0,03	0,01	291
Total général	320,97	42,76	133	13,99	1,74	125

	CNAM 2004 (1)			Total tous types d'établissements		
Plan de formation	10,57	1,82	172	106,73	11,24	105
Crédit individuel de formation	0,10	0,05	510	11,65	4,35	374
Sous contrat en alternance	0,66	0,37	560	4,84	2,25	464
Total salariés financés par leur entreprise	11,33	2,24	198	123,22	17,83	145
Demandeurs d'emploi	8,79	1,69	192	46,92	11,86	253
dont demandeurs aidés	3,87	0,78	-	34,88	9,45	271
Particuliers inscrits à leur initiative	65,34	13,02	199	229,21	29,10	127
dont inter-âge				62,60	3,22	51
Prof. libérales, commerçants, artisans	2,35	0,23	99	23,42	2,89	123
Total général	87,81	17,18	196	422,77	61,68	146

(1) Voir "Champ" dans la rubrique "Définitions".

[3] Répartition des stagiaires selon leur statut face à l'emploi en 2004 (France métropolitaine + DOM)

